



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance du 20 mars 2017 à 20 h 00 /**  
**2017ko martxoaren 20eko biltzarra, arratseko 20ak**

<b>Date de la convocation / deialdiaren data</b>	<b>Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua</b>	<b>Nombre de présents / Hor zirenak</b>
<b>14 mars 2017 / 2017ko martxoaren 14a</b>	<b>27</b>	<b>26</b>

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Danielle ALBISTUR, Jean Louis AZARETE, Francis DOMANGÉ, Marie Agnès ECHEVERRIA, Sandrine ESCARTIN, Jean Michel ETCHEGARAY, Chantal GARAT, Dominique IRASTORZA-BARBET, Christine IRAZOQUI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Mireille LADUCHE, Christian LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Pascal PEYREBLANQUE, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Mireille POISSON, Louis SALHA, Danièle VIRTO, Pierre CLAUSELL, Monique POVEDA, Daniel DERRIEN, Anita LACARRA, Gorka TABERNA, Jean Louis LADUCHE, Michel BRESSOT

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Anne-Laure ARRUBARRENA(k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Bénédicte LUBERRIAGA

**2017-8-1 Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de la Commune / 2016eko Herriaren Orokor Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpen**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel)**

**2017-8-2 Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Gestion des Zones / 2016eko Lur Zatiaren Kudeaketaren Eranskin Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpena**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel)**

### **2017-8-3 Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Zubiondo / 2016eko Zubiondo Eranskin Buxetaren Kudeaketaren bilanen onarpena**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel)**

### **2017-9-1 Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Commune/Herriaren Orokor Buxetaren 2016eko Kontu Administratiboa**

#### **Éléments de contexte 2016 : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

Pour rappel, le contexte de réalisation du budget 2016 était le suivant : la croissance économique du pays a été moins forte que prévu avec un taux de 1,1 % en 2016 contre une prévision de 1,6 %. Sur le plan de l'emploi, la situation s'est améliorée avec une baisse de 2,5 % du nombre d'inscrits à Pôle Emploi et un taux de chômage ramené à 9,7 % en janvier 2017. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, la dette publique du pays s'élevait à 2 160,4 milliards d'euros (contre 2 103,2 mds en 2015), soit 97,6 % du PIB, mais en baisse de 10,3 milliards sur le trimestre précédent. En ce qui concerne le déficit public, il a bien été ramené de 3,8 % du PIB en 2015 à 3,3 % en 2016.

Enfin, l'inflation repartie à la hausse au mois de janvier 2017 s'élevait à 1,4 % sur un an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'INSEE estimait la population totale d'Ascaïn à 4 277 habitants, soit en hausse constante depuis le recensement de 2012 (4 020 habitants).

Pour la Commune d'Ascaïn, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3.80 % en 2016 par rapport à 2015. Cette hausse s'explique, en partie, par la régularisation des dotations aux amortissements des années précédentes

(134 409 € en 2015, 247 262 € en 2016). En dehors de ces écritures qui sont purement comptables, la hausse de la section de fonctionnement s'élève à 2,79 %.

En outre, la hausse au niveau des dépenses de personnel de l'ordre de 7 % est due en grande partie à l'intégration du personnel du CCAS en commune, et au remplacement d'agents en arrêt maladie prolongé, ce qui ramènerait la hausse des dépenses liées au personnel à 1,31 % par rapport à 2015.

Au niveau des recettes, la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'est poursuivie et est passée de 476 188 € en 2015 à 408 264 € en 2016.

Le résultat global excédentaire du compte administratif 2016 s'élevait à 273 242 € (208 488 € après intégration des restes à réaliser) contre 251 223 € en 2015 (252 591 € après intégration des restes à réaliser).

### Priorités du budget 2016 :

Le budget de l'année écoulée reflète les priorités données par la municipalité sur les points suivants :

l'Education et la Culture, l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement, et des actions pour qu'Ascaïn offre une place pour chacun, une ville pour tous (accessibilité, associations, Jeunesse...).

La municipalité poursuit également ses efforts en matière de désendettement en prévision des gros investissements à venir (travaux accessibilité au complexe sportif, construction d'une nouvelle école, réaménagement du centre bourg).

### Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution structure

<b>- Fonctionnement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	686 754,98 €	013	Atténuations de charges	53 767,69 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 492 124,11 €	70	Produits des services du domaine	374 314,21 €
014	Atténuation de produits	3 030,67 €	73	Impôts et taxes	2 212 748,01 €
65	Autres charges de gestion courante	539 262,78 €	74	Dotation, Subventions et participation	673 490,99 €
66	Charges financières	91 524,43 €	75	Autres Produits de gestion courante	86 928,51 €
67	Charges exceptionnelles	6,50 €	77	Produits exceptionnels	62 845,88 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 812 703,47 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 464 095,29 €</b>
			72	Travaux en régie	43 559,65 €
042	Amortissements	247 261,48 €	77	Produits exceptionnels	2 915,94 €
67	Charges exceptionnelles opérations courantes	37 623,94 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	241 269,65 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 097 588,89 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 751 840,53 €</b>
	Excédent de fonctionnement	654 251,64 €			
<b>- Investissement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts et dettes	268 484,91 €	10	Produits des services du domaine	422 030,20 €
20	Immobilisations Incorporelles	13 866,36 €	13	Subventions	230 808,56 €
204	Subventions d'équipement versées	56 121,00 €	204	Subventions d'équipement reçues	67 540,35 €
21	Immobilisations corporelles	616 990,22 €			
23	Immobilisations en cours	170 310,48 €			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 125 772,97 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>720 379,11 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	214 025,79 €	040	Amortissements Plus ou Moins valeur	247 261,48 €
192	Plus ou Moins Values	2 915,94 €	192	Immobilisations corporelles	1 502,94 €
23	Travaux en régie	43 559,65 €	21	Immobilisations Corporelles	36 121,00 €
042	Opérations d'ordres entre sections	1 862 844,68 €	042	Opérations d'ordres en tre sections	1 862 844,68 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 249 119,03 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 868 109,21 €</b>
	Déficit d'investissement	- 381 009,82 €			
	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>273 241,82 €</b>			

## Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

	Crédits Ouverts	Réalisations Mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/16
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	4 836 442,17	3 274 467,45	92 617,00
RECETTES	4 836 442,17	3 041 138,43	27 863,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	3 969 935,15	3 136 628,17	
RECETTES	3 969 935,15	3 908 925,70	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>8 806 377,32</b>	<b>6 411 095,62</b>	<b>92 617,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>8 806 377,32</b>	<b>6 950 064,13</b>	<b>27 863,00</b>

### Crédits d'investissement pluriannuels :

Des autorisations de programmes ont été votées en 2016 pour 3 opérations :

Coût prévisionnel total de :

1) abri de montagne : 329 040 € TTC

2) mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta : 499 051 € TTC (cout travaux Ad'AP avec maitrise œuvre + mise aux normes chauffage gaz, ballons et circuits eau chaude/légionellose)

3) aménagement d'un parking au Pont Romain : 156 000 € TTC

### Crédits de paiement ouverts au BP 2016 :

Projet- Immobilisation en cours – Construction (art. 2313)	2016 en TTC	2017 en TTC	2018 à 2020	TOTAL en TTC
1) abri de montagne	209 040 € ramené à 134 688 € suite à DM	120 000 €		254 688 €
2) mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta	127 920 €	129 180 €	60 487,75 €/an	499 051 €
3) aménagement d'un parking au Pont Romain	100 000 €	56 000 €		156 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 608 €</b>	<b>305 180 €</b>		

### Crédits de paiement consommés au 31 décembre 2016 :

Abri de montagne : 1 098 € TTC

Mise aux normes des installations du Complexe Sportif de Kiroleta : 47 866,31 € TTC

Aménagement d'un parking au Pont Romain : 96 713,32 € TTC

### Niveau d'endettement de la collectivité

La dette en capital de la commune, au 31 décembre 2016, s'élève à un total de 2 867 923,37 € et se répartit sur 16 prêts.

### Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année.

Elle était de 3 464 095,29 € - 2 812 703,47 € = 651 391,82 € pour la Commune d'Ascaïn au 31 décembre 2016.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Elle s'élevait à 651 391,82 € - 268 485 € = 382 906,82 € pour la Commune d'Ascaïn au 31 décembre 2016.

## Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il était de  $2\,867\,923,37 \text{ €} / 651\,391,82 \text{ €} = 4,4028$  années au 31 décembre 2016.

Pour information, 15 ans c'est la limite haute, qui marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale, mais qui peut varier selon la typologie d'investissements. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années. La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Cependant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement (ex : première phase d'un programme pluriannuel d'investissement) peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

## Niveau des taux d'imposition en 2016 :

T.H	11,49
F.B	11,36
F.N.B.	24,74

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 20 %.

## Principaux ratios de 2016 pour ASCAIN :

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (estimations INSEE): 4 277 habitants

Nombre de résidences secondaires : 385

De 1 à 6 : ratios obligatoires pour les communes de + de 3 500 habitants

De 7 à 10 : ratios obligatoires pour les communes de + de 10 000 habitants

- 1) Dépenses réelles de fonctionnement/population : 647,45
- 2) Produits des impositions directes/population : 418,89
- 3) Recettes réelles de fonctionnement/population : 809,93
- 4) Dépenses d'équipement brut/population : 197,50
- 5) Encours de dette/population : 670,54
- 6) DGF/population : 111,37
- 7) Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 0,5388
- 8) Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 0,8768
- 9) Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 0,2438
- 10) Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 0,8278

## Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Nombre d'agents de la commune (en activité au 31 décembre 2016)

Titulaires + stagiaires : 37 titulaires + 1 stagiaire

Personnel non titulaire : 4, répartis comme suit : 2 apprentis ; 1 CAE ; 1 Contractuel (24 h/s)

Saisonniers (en nombre de mois) : 26

Les charges de personnel au total se sont élevées à 1 492 124 € en 2016.

## 2017-9-2 Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Gestion des Zones/Lur zatien kudeaketaren Eranskin Buxetaren 2016eko Kontu Administratiboa

### Éléments de contexte 2016 : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Ce budget annexe Gestion des Zones est un budget destiné à l'acquisition, viabilisation et vente de terrains à bâtir. C'est un budget en comptabilité M4 qui est voté en Hors Taxe.

Les services du Trésor ont demandé à la Commune de clôturer ce budget annexe dans les meilleurs délais car les opérations réalisées sur ce budget pourraient tout aussi bien être réalisées sur le budget principal de la Commune. Aussi, dès que la vente des deux derniers terrains communaux aura été concrétisée, ce budget sera clôturé avec reversement des excédents sur le budget Principal de la Commune.

**Priorités du budget 2016 :**

En 2016, la priorité a été de tenter de procéder à la vente des derniers terrains communaux comptabilisés sur ce budget afin de répondre aux exigences du Trésor Public.

Sur les 3 terrains à vendre :

- 1 terrain a été effectivement vendu : lot B d'Esnaur Alde
- 2 terrains sont en cours de vente : lot A d'Esnaur Alde et terrain Harrobiondo

**Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution structure**

<b>- Fonctionnement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
	<b>Total des dépenses réelles</b>	- €		<b>Total des recettes réelles</b>	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté	22 651,80 €	7015	Vente terrains aménagés	68 573,70 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22 651,80 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>68 573,70 €</b>
	Excédent de fonctionnement	45 921,90 €			
<b>- Investissement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	10 190,00 €	1315	Groupement de collectivités	3 558,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 190,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 558,00 €</b>
			001	Résultat d'investissement reporté	149 293,83 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 190,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>152 851,83 €</b>
	Excédent d'investissement	142 661,83 €			
	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>188 583,73 €</b>			

**Crédits d'investissement pluriannuels :**

Néant

**Niveau d'endettement de la collectivité :**

Néant

**Niveau des taux d'imposition en 2016 :**

Sans objet

**Principaux ratios de 2016 :**

Sans objet

**Effectifs de la collectivité et charges de personnel :**

Néant

**2017-9-3 Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Zubiondo/Zubiondoko Eranskin Buxetaren 2016eko Kontu Administratiboa****Eléments de contexte 2016 : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

Le budget annexe Zubiondo est un budget qui avait été créé à l'occasion de l'acquisition du bâtiment industriel de Zubiondo en 2004 et qui est destiné à retracer toutes les écritures comptables concernant l'acquisition, les travaux d'aménagement des locaux ainsi que leur location à des artisans ou professionnels. C'est un budget en comptabilité M4 qui est voté en Hors Taxe.

En 2016, le bâtiment était loué à 11 artisans dans des locaux allant d'une surface de 35 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup> et un total de loyers de 36 436,78 € HT.

**Priorités du budget 2016 :**

En 2016, la priorité a été de maintenir le bâtiment en état, de favoriser l'implantation de nouveaux locataires afin de soutenir le tissu économique de la commune.

Le budget 2016 s'est attaché à encaisser les loyers dus afin de pouvoir rembourser l'emprunt en cours et prévoir des crédits suffisants pour les travaux à venir sur le bâtiment.

## Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution structure

<b>- Fonctionnement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
66	Charges Financières	2 318,89 €	75	Autres produits de Gestion courante	36 323,43 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 318,89 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>36 323,43 €</b>
042	Dotations aux amortissements	14 068,59 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	52 188,04 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>16 387,48 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>88 511,47 €</b>
	Excédent de fonctionnement	72 123,99 €			
<b>- Investissement</b>					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts et dettes	12 491,85 €			
21	Immobilisations corporelles	2 666,57 €			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>15 158,42 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>- €</b>
			001	Résultat d'investissement reporté	6 108,80 €
			040 <sup>2</sup>	Amortissement	14 068,59 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15 158,42 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>20 177,39 €</b>
	Excédent d'investissement	5 018,97 €			
	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>77 142,96 €</b>			

### Crédits d'investissement pluriannuels :

Néant

### Niveau d'endettement de la collectivité

La dette en capital de ce budget annexe s'élève à 109 784,67 € au 31 décembre 2016 avec un seul prêt au Crédit Agricole.

La dernière échéance du prêt aura lieu en 2024.

### Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année. Elle était de 36 323,43 € - 2 318,89 € = 34 004,54 € pour le Budget Annexe Zubiondo au 31 décembre 2016.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle s'élevait à 34 004,54 - 12 315,75 € = 21 688,79 € au 31 décembre 2016.

### Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il était de 109 784,67 € / 34 004,54 € = 3,2286 années au 31 décembre 2016.

### Niveau des taux d'imposition en 2016 :

Sans objet

### Principaux ratios de 2016 :

Sans objet

### Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Néant

Mr le Maire sort de la pièce au moment du vote des comptes administratifs.

**Les 3 comptes administratifs 2016 sont adoptés par 22 voix pour (sauf le Maire), et 4 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis)**

### **2017-10-1 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget de la Commune /2016eko Herriaren Orokor Buxetaren ekitaldiko emaitzen esleipena**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 654 251,64 €
- un déficit de la section d'investissement de : 381 009,82 €

Le déficit de financement s'établit, après la prise en compte des restes à réaliser en dépenses (92 617 €), en recettes (27 863€) à 445 763,82 € (381 009,82 € + 92 617 € - 27 863 €)

Le Conseil, ouï cet exposé,

**DECIDE** d'affecter les excédents au Budget Primitif 2017 de la manière suivante :

- Affectation de 445 763,82 € au chapitre 1068 : Réserves, en recette de la section d'investissement,
- Affectation de 208 487,82 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

**Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis)**

### **2017-10-2 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget Gestion des Zones / 2016eko Lur zation kudeaketaren Eranskin Buxetaren ekitaldiko emaitzen esleipena**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 45 921,90 €
- un excédent de la section d'investissement de : 142 661,83 €

Le Conseil, ouï cet exposé

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2017 de la manière suivante :

- Affectation de 142 661,83 € au chapitre 001 = Résultat d'investissement reporté, en recette de la section d'investissement
- Affectation de 45 921,90 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement

**Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis)**

### **2017-10-3 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget Zubiondo /2016eko Zubiondoko Eranskin Buxetaren ekitaldiko emaitzen esleipena**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 72 123,99 €
- un excédent de la section d'investissement de : 5 018,97 €

Le Conseil, ouï cet exposé

**DECIDE** d'affecter les excédents au Budget Primitif 2017 de la manière suivante :

- Affectation de 5 018,97 € au chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement, en recette de la section d'investissement
- Affectation de 72 123,99 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement.

**Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel, LADUCHE Jean Louis)**



## 2017-11 Débat des Orientations Budgétaires 2017/2017ko aintzinkontuen orientabideen eztabaida

Mr le Maire expose :

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2017 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2017 de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

**Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (CLAUSELL Pierre, POVEDA Monique, DERRIEN Daniel)**

## 2017-12 Ouverture des postes d'emplois saisonniers 2017 / 2017ko uda sasoineko lan postuak

Comme chaque année, il convient de recruter des emplois saisonniers afin de renforcer les services municipaux. Cette année, les besoins sont estimés de la manière suivante :

	JUILLET	AOUT
Services techniques	2	2
Caisse piscine, entretien vestiaires, réservation cours de tennis	1,5	1,5
MNS + BNSSA piscine,	1,5	1,5
Centre de Loisirs	7	6
Portage des repas à domicile +aide à la cantine, entretien des locaux du centre de loisirs et de la piscine	1,5	1,5

Ces postes seront réservés prioritairement aux étudiants de la Commune ayant accompli l'âge de 18 ans. Il convient d'ouvrir les postes correspondants sachant que les saisonniers seront rémunérés à l'indice brut 347 (majoré 325).

La rémunération du BNSSA sera calculée sur le grade d'Educateur d'Education des APS au 5<sup>ème</sup> échelon, à l'indice Brut 406, majoré 366.

La rémunération du MNS sera calculée sur le grade d'Educateur d'Education des APS au 7<sup>ème</sup> échelon, à l'indice Brut 449, majoré 394.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** l'ouverture des postes d'emplois saisonniers tels que proposés ci-dessus.

## 2017-13 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016/Ondasun eroste eta saltzeen 2016ko bilana

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année écoulée.

En 2016, les opérations suivantes ont été réalisées :

Vente du lot B d'Esnaur Alde, avec une clause anti-spéculative d'une durée de 20 ans :

- surface 1 128 m<sup>2</sup>, prix 68 573,69 € HT, TVA sur marge : 1 426,30 € soit 70 000 € TTC à Monsieur Ugaitz ARIN ELIZAGOYEN et Madame Oihana CIAURRIZ.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2016

**Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea**

**Délégation n° 15 (non préemption par le Maire) :**

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu
17/02/2017	Local commercial 87 m <sup>2</sup>	175 000 €	Bourg
20/02/2017	Appartement 80 m <sup>2</sup> +parking	234 000 €	Rue Ernest Fourneau
20/02/2017	Local commercial 57 m <sup>2</sup>	100 000 €	Rue Ernest Fourneau
28/02/2017	Appartement	275 000 €	Xorroeta Berrria
28/02/2017	Maison 181m <sup>2</sup> sur terrain 1 271m <sup>2</sup>	490 000 €	Kisu Labea
01/03/2017	Maison 118m <sup>2</sup> sur terrain 905m <sup>2</sup>	436 000 €	Kisu Labea

**Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)**

1) Arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 23 février 2017 : Non admission du pourvoi en appel pour le référé formé par Monsieur Brillaud et Madame Prache (contre le PC accordé à Mr Xavier DARRICARRERE) en considérant qu'aucun des moyens soulevés n'est de nature à permettre l'admission du pourvoi. Toutes les dispositions de l'ordonnance de référé du 7 juillet 2016 du Tribunal Administratif de Pau sont donc devenues définitives.

2) Arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 06 mars 2017 : Non admission du pourvoi en appel pour le référé formé par Mr et Mme Anthouard, Mr et Mme Morel et Mr et Mme Guichard (contre le PC accordé à la Sarl BHL Alzirun Etxean) en considérant qu'aucun des moyens soulevés n'est de nature à permettre l'admission du pourvoi. Toutes les dispositions de l'ordonnance de référé du 21 novembre 2016 du Tribunal Administratif de Pau sont donc devenues définitives.